

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Contrat de financement long terme renouvelables souscrits par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Autorisations budgétaires sur l'exercice 2008 - Décision

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 1990, la Communauté Urbaine de Bordeaux a contracté auprès de divers établissements financiers des contrats de financement long terme renouvelables.

Comparés aux prêts classiques, ces ouvertures de crédits se distinguent par leur originalité et surtout par leur souplesse d'utilisation.

Elles cumulent, en effet, les avantages de l'emprunt et ceux de la ligne de trésorerie. Pendant toute leur durée de vie, elles offrent à notre Etablissement, dans la limite du capital non amorti, la faculté de rembourser à son gré, de manière temporaire et lorsque le volant de trésorerie le permet, tout ou partie du capital.

Dans ce cas, le capital temporairement remboursé n'est plus productif d'intérêts, la collectivité pouvant bien entendu mobiliser à nouveau les fonds dès que la situation de trésorerie le nécessite.

Il s'agit d'outils de financement modernes combinant ressources financières stables et gestion des liquidités à court terme.

La procédure d'utilisation de ce type de prêts et les mécanismes budgétaires et comptables à respecter ont été définis par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget.

Afin de pouvoir utiliser, dès le début de l'exercice, ce type de produit, au maximum de ses possibilités, il convient toutefois de prévoir, dès le 1er janvier, les autorisations budgétaires de dépenses et de recettes nécessaires.

Aussi, dans ce but, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir décider l'ouverture des crédits de dépenses et recettes, sous la forme d'une délibération budgétaire, comme indiqué ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
16449	SOUS-FONCTION 01 : OPERATIONS NON VENTILABLES		
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – contrat de financement à long terme n° 2197	579.306,25	579.306,25
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – contrat de financement à long terme n°2197		
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – ouverture de crédit à long terme n° 2230	609.796,06	609.796,06
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – ouverture de crédit à long terme n° 2230		
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – ouverture de crédit à long terme n° 2318	4.116.123,48	4.116.123,48
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – ouverture de crédit à long terme n° 2318		
	Banque et Etablissements assimilés – BANQUE NATIONALE DE PARIS – contrat de financement à long terme n° 2198	579.306,25	579.306,25
	Banque et Etablissements assimilés – BANQUE NATIONALE DE PARIS – contrat de financement à long terme n° 2198		
	CREDIT LOCAL DE France – contrat de financement à long terme n° 2319	2.744.082,31	2.744.082,31
	CREDIT LOCAL DE France – contrat de financement à long terme n° 2319		
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE – Prêt multi- index reconstituable n° 2327	3.109.959, 94	3.109.959,94
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE – Prêt multi- index reconstituable n° 2327		
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement à long terme n°2329	4.573.470,49	4.573.470,49
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement à long terme n°2329		
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi- index reconstituable n°2340	4.268.572,06	4.268.572,06
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi- index reconstituable n°2340		

SOCIETE GENERALE - Crédit à long terme à options multiples n°2342	2.134.286,27	
SOCIETE GENERALE - Crédit à long terme à options multiples n°2342		2.134.286,27
SOCIETE GENERALE – Crédit long terme à options multiples n°2345	4.634.450,10	
SOCIETE GENERALE – Crédit long terme à options multiples n°2345		4.634.450,10
GROUPEMENT CAISSE D'EPARGNE/CREDIT FONCIER DE FRANCE – Prêt multi-index n°2347	4.634.450,10	
GROUPEMENT CAISSE D'EPARGNE/CREDIT FONCIER DE FRANCE – Prêt multi-index n°2347		4.634.450,10
GROUPEMENT CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DE LA GIRONDE/BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE – Prêt à capital et taux modulables n°2349	5.086.813,80	
GROUPEMENT CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DE LA GIRONDE/BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE – Prêt à capital et taux modulables n°2349		5.086.813,80
GROUPEMENT CAISSE D'EPARGNE/CREDIT FONCIER DE FRANCE – Prêt multi-index n°2354	7.799.999,98	
GROUPEMENT CAISSE D'EPARGNE/CREDIT FONCIER DE FRANCE – Prêt multi-index n°2354		7.799.999,98
SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme à options multiples n°2355	7.560.000,00	
SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme à options multiples n°2355		7.560.000,00
GROUPE CREDIT AGRICOLE (B.F.T.) – Prêt à Capital et à Taux Modulables n°2357	3.792.000,02	
GROUPE CREDIT AGRICOLE (B.F.T.) – Prêt à Capital et à Taux Modulables n°2357		3.792.000,02
GROUPE EULIA – Prêt multi-index n°2366	7.496.885,62	
GROUPE EULIA – Prêt multi-index n°2366		7.496.885,62
SOCIETE GENERALE - Prêt multi-index n°2367	5.248.795,19	
SOCIETE GENERALE - Prêt multi-index n°2367		5.248.795,19
GROUPE CREDIT AGRICOLE (C.A.I.) – Crédit multi-index n°2381	5.524.728,64	
GROUPE CREDIT AGRICOLE (C.A.I.) – Crédit multi-index n°2381		5.524.728,64

	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme à options multiples n°2382	4.737.362,23	
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme à options multiples n°2382		4.737.362,23
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – Contrat de financement long terme n°2389	5.916.441,71	
	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD – Contrat de financement long terme n°2389		5.916.441,71
	GROUPEMENT CAI/CRCAM – Contrat de financement long terme n°2390	5.915.042,11	
	GROUPEMENT CAI/CRCAM – Contrat de financement long terme n°2390		5.915.042,11
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme n°2391	5.915.742,09	
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme n°2391		5.915.742,09
	GROUPE CREDIT AGRICOLE (C.A.I.) – Emprunt n°2356	3.792.000,02	
	GROUPE CREDIT AGRICOLE (C.A.I.) – Emprunt n°2356		3.792.000,02
	CRCAM/BFT – Emprunt n°2378	8.681.716,43	
	CRCAM/BFT – Emprunt n°2378		8.681.716,43
	DEXIA – Emprunt n°2388	7.605.504,18	7.605.504,18
	TOTAL	104.583.118,88	104.583.118,88

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**Section d'investissement**

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	Banques et Etablissements assimilés - SOCIETE GENERALE - contrat de financement à long terme n° 2229	853.714,49	
	Banques et Etablissements assimilés - SOCIETE GENERALE - contrat de financement à long terme n° 2229		853.714,49
	Banques et Etablissements assimilés - CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD - contrat de financement à long terme n° 2286	1.219.592,15	
	Banques et Etablissements assimilés - CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD - contrat de financement à long terme n° 2286		1.219.592,15
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi-index reconstituable n° 2327	3.109.959,94	
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi-index reconstituable n° 2327		3.109.959,94
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi-index reconstituable n° 2341	1.067.143,10	
	GROUPE CAISSES D'EPARGNE - Prêt multi-index reconstituable n° 2341		1.067.143,10
	CREDIT LOCAL DE FRANCE - contrat de financement à long terme n° 2287	1.524.490,18	
	CREDIT LOCAL DE FRANCE - contrat de financement à long terme n° 2287		1.524.490,18
	GROUPEMENT CRCAM/BFT - Prêt à capital et à taux modulables n° 2365	1.400.000,00	
	GROUPEMENT CRCAM/BFT - Prêt à capital et à taux modulables n° 2365		1.400.000,00
	GROUPE EULIA – Prêt multi-index reconstituable n° 2380	7.480.000,00	
	GROUPE EULIA – Prêt multi-index reconstituable n° 2380		7.480.000,00

	DEXIA – Contrat de financement long terme N° 2405	3.920.000,00	
	DEXIA – Contrat de financement long terme N° 2405		3.920.000,00
	DEXIA – Contrat de financement long terme n° 22316	2.286.735,26	
	DEXIA – Contrat de financement long terme n° 22316		2.286.735,26
	TOTAL	22.861.635,12	22.861.635,12

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	SOCIETE GENERALE – Contrat de financement long terme – n° 2406	14.250.883,49	14.250.883,49
	DEXIA – Contrat de financement long terme N° 2404	9.500.589,00	9.500.589,00
	DEXIA – Contrat de financement long terme n° 2414	40.000.000,00	40.000.000,00
	SOCIETE GENERALE - Contrat de financement long terme – n° 2417	30.000.000,00	30.000.000,00
	TOTAL	93.751.472,49	93.751.472,49

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Section d'investissement

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
16449	CREDIT LOCAL DE FRANCE - Crédit long terme renouvelable n° 2338	3.591.072,28	
	CREDIT LOCAL DE FRANCE - Crédit long terme renouvelable n° 2338		3.591.072,28
	TOTAL	3.591.072,28	3.591.072,28
	TOTAL GENERAL	224.787.298,77	224.787.298,77

Ces crédits correspondent au montant du capital qui restera dû au 1^{er} Janvier 2008 sur ces emprunts, étant précisé que la fraction de capital à amortir et les intérêts afférents aux annuités à mandater en 2008 sont normalement prévus au budget primitif 2008.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 DÉCEMBRE 2007**

PUBLIÉ LE : 26 DÉCEMBRE 2007

M. HENRI HOUDEBERT